

saisi, nous devons user de beaucoup de soin et de circonspection. C'est dans cet esprit, je n'en doute pas, que chacun des membres de la Chambre et du Gouvernement abordera l'examen de ce sujet.

J'ai dit, il y a un instant, que je ne songe pas à m'engager à fond dans cette discussion; mais j'ai cru bon de faire immédiatement ces observations, vu mon intention de proposer tout à l'heure le renvoi de la suite du débat.

Il est entendu avec le premier ministre que la discussion sur le discours de Son Excellence sera momentanément suspendue parce qu'il tient à saisir la Chambre d'une affaire relative au traité de paix et que, cela va sans dire, nous sommes très heureux de faciliter l'examen de cet important objet.

J'ai donc l'honneur de proposer le renvoi de la suite de la discussion.

(La motion est adoptée.)

L'hon. sir SAM HUGHES: Pourrait-on nous dire quand aura lieu la reprise du débat?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Ce sera sous peu, je crois. Il est une affaire urgente sur laquelle je désire prendre la parole. Si la Chambre me le permet, je mettrai en discussion, cet après-midi, la résolution qui se trouve à la page ii des Procès-Verbaux et qui, avec l'insertion des deux mots qui en ont été accidentellement détachés, est ainsi conçue:

Il est expédient que le Parlement approuve le traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne (ainsi que le protocole annexé), signé à Versailles le 28 juin mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été soumise au Parlement, et qui a été signé au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada, par les plénipotentiaires qui y sont nommés; et que la Chambre l'approuve effectivement.

Je propose à la chambre de permettre que l'on passe à cette résolution qui, dans le cours ordinaire des choses, ne pourrait pas venir en discussion avant demain.

M. BUREAU: Cette résolution comporte-t-elle la complète discussion du traité que l'on a déposé aujourd'hui même?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Sans doute.

M. BUREAU: Je dois faire observer que je n'ai lu du traité que ce que les journaux en ont publié, et que la plupart de mes honorables collègues sont, je crois, dans le même cas. Il est assez difficile qu'une discussion intelligente ait lieu avant qu'on ait l'occasion d'étudier le traité. Cette résolu-

[M. McKenzie.]

tion, à ce qu'il m'a semblé, a été inscrite au Feuilleton dans le but de permettre au premier ministre de faire une déclaration, après quoi la suite de la discussion serait renvoyée jusqu'à ce que les députés aient eu le temps d'étudier le traité.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il est tout à fait raisonnable, si tel était le désir de la Chambre, de suspendre le débat dès que j'aurai fait ma déclaration. D'un autre côté, j'ai lieu de croire que les explications que je donnerai aideront les députés à se faire une idée des points saillants du traité, surtout en ce qu'ils touchent à l'intérêt de notre pays. C'est dans cette pensée, à vrai dire, que j'ai proposé d'aborder la résolution dès cet après-midi. Pour ce qui est du renvoi du débat à la suite de ma déclaration, j'accéderai volontiers au désir des membres de la gauche.

M. McKENZIE: A mon grand regret, j'ai oublié de dire que le premier ministre a consenti, ce matin, à ajourner le débat lorsqu'il aurait donné ses explications.

M. MACLEAN (York-Sud): Je considère que l'on devrait mettre un plus grand nombre d'exemplaires du traité à la disposition des députés et du public. On pourrait insérer ce document dans le hansard où il tiendrait assez peu de place. Quoi qu'il en soit, on devrait faire imprimer immédiatement ce traité et les pièces qui s'y rattachent, afin que les députés et le public puissent se mettre au fait de ce dont il s'agit vraiment.

L'hon. sir SAM HUGHES: Tout ce que je sais de la résolution et du traité, je l'ai appris par les journaux. Je ne sais quel peut bien être l'objet de la résolution. Il m'est impossible de la trouver dans les Procès-Verbaux.

Je pense qu'en toute justice les membres de la droite et de la gauche auraient dû être prévenus de quelque façon, qu'il en serait question. La déclaration du premier ministre doit-elle clore le débat?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'ai déjà expliqué que je désire faire une déclaration, laquelle, selon moi, aidera les membres de la Chambre à saisir les points saillants du traité et qu'immédiatement après cette déclaration la suite du débat peut être renvoyée à plus tard si quelque honorable député le désire.

L'hon. sir SAM HUGHES: Vous parlez de ce débat-ci?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui.